

II) E C R E T N°63- 233/PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement du Dahomey ;

VU le Décret n°111/PR/CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement , modifié par le Décret n°143/PR du 20 Mars 1962 ;

VU la Loi n°59-16/ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret n°23/PCM. du 14 Février 1959 créant et organisant le Secrétariat Général du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

I) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Maurice GLELE, Conseiller aux Affaires Administratives est nommé Secrétaire Général du Gouvernement en remplacement de Mr.DAGNON Bertrand.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

H. M A G A

AMPLIATIONS :

P.R.	15
Ministres	14
M.A.E.	1
D.G.F.	10
A.N.D.	8
S.G.G.	4
Trésor	1
J.O.R.D.	1
Intéressé	1